



CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

Proclamation Requesting to
Observe January 29 of Every
Year as a National Day of
Remembrance of the Québec
City Mosque Attack and Action
against Islamophobia

Proclamation demandant de
faire du 29 janvier de chaque
année la Journée nationale de
commémoration de l'attentat à
la mosquée de Québec et
d'action contre l'islamophobie

SI/2021-17

TR/2021-17

Current to May 3, 2023

À jour au 3 mai 2023

OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

Subsections 31(1) and (3) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

31 (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

...

Inconsistencies in regulations

(3) In the event of an inconsistency between a consolidated regulation published by the Minister under this Act and the original regulation or a subsequent amendment as registered by the Clerk of the Privy Council under the *Statutory Instruments Act*, the original regulation or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

LAYOUT

The notes that appeared in the left or right margins are now in boldface text directly above the provisions to which they relate. They form no part of the enactment, but are inserted for convenience of reference only.

NOTE

This consolidation is current to May 3, 2023. Any amendments that were not in force as of May 3, 2023 are set out at the end of this document under the heading “Amendments Not in Force”.

CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Les paragraphes 31(1) et (3) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1^{er} juin 2009, prévoient ce qui suit :

Codifications comme élément de preuve

31 (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

[...]

Incompatibilité — règlements

(3) Les dispositions du règlement d'origine avec ses modifications subséquentes enregistrées par le greffier du Conseil privé en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* l'emportent sur les dispositions incompatibles du règlement codifié publié par le ministre en vertu de la présente loi.

MISE EN PAGE

Les notes apparaissant auparavant dans les marges de droite ou de gauche se retrouvent maintenant en caractères gras juste au-dessus de la disposition à laquelle elles se rattachent. Elles ne font pas partie du texte, n'y figurant qu'à titre de repère ou d'information.

NOTE

Cette codification est à jour au 3 mai 2023. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 3 mai 2023 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

TABLE OF PROVISIONS

Proclamation Requesting to Observe January 29 of Every Year as a National Day of Remembrance of the Québec City Mosque Attack and Action against Islamophobia

A Proclamation

TABLE ANALYTIQUE

Proclamation demandant de faire du 29 janvier de chaque année la Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie

Proclamation

Registration
SI/2021-17 April 28, 2021

OTHER THAN STATUTORY AUTHORITY

Proclamation Requesting to Observe January 29 of Every Year as a National Day of Remembrance of the Québec City Mosque Attack and Action against Islamophobia

Richard Wagner
Administrator of the Government of Canada

[L.S.]

Canada

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories QUEEN, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

François Daigle
Acting Deputy Attorney General

Great Seal of Canada

TO ALL TO WHOM these presents shall come or whom the same may in any way concern,

GREETING:

A Proclamation

Whereas six persons were killed and 19 persons were injured by a gunman who entered the Islamic Cultural Centre of the City of Québec shortly after the end of evening prayers on January 29, 2017 and opened fire;

Whereas this act of terror devastated the families and friends of the victims, Muslim communities in Québec, across Canada and around the world, and all Canadians;

Whereas it is important that Canadians have an opportunity to honour the memory of the victims, to recognize those who selflessly and courageously put themselves in harm's way to protect others and to express solidarity with the survivors of this tragedy;

Whereas Islamophobia, racism, violent extremism, and the denial of these realities are at the root of this horrifying crime;

Whereas it is important that Canadians denounce Islamophobia and all other forms of racism, hate and

Enregistrement
TR/2021-17 Le 28 avril 2021

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Proclamation demandant de faire du 29 janvier de chaque année la Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie

L'administrateur du gouvernement du Canada
Richard Wagner

[S.L.]

Canada

ELIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

Le sous-procureur général par intérim
François Daigle

Grand sceau du Canada

À TOUS CEUX à qui les présentes parviennent ou qu'elles peuvent de quelque manière concerner,

SALUT :

Proclamation

Attendu que six personnes ont été tuées et 19 personnes ont été blessées par un tireur qui est entré dans le Centre culturel islamique de Québec peu après la fin des prières du soir le 29 janvier 2017 et a ouvert le feu;

Attendu que cet acte terroriste a dévasté les familles des victimes et leurs amis, les communautés musulmanes du Québec, au Canada et dans le monde entier ainsi que l'ensemble des Canadiens;

Attendu qu'il est important que les Canadiens aient l'occasion d'honorer la mémoire des victimes, de rendre hommage à ceux qui, par altruisme, se sont courageusement mis en danger pour protéger autrui, et d'exprimer leur solidarité avec les survivants de cette tragédie;

Attendu que l'islamophobie, le racisme, l'extrémisme violent et le déni de ces réalités sont à l'origine de ce crime horrible;

Attendu qu'il est important que les Canadiens dénoncent l'islamophobie et toutes les autres formes

religious discrimination and take action to combat them;

Whereas it is important that Canadians resolve to build a foundation for change by removing barriers and promoting a more inclusive and equitable country for all, where every person is able to participate and succeed fully and safely;

And whereas, by Order in Council P.C. 2021-276 of April 8, 2021, the Administrator of the Government of Canada in Council directed that a proclamation do issue requesting the people of Canada to observe January 29 of every year as a National Day of Remembrance of the Québec City Mosque Attack and Action against Islamophobia;

Now Know You that We, by and with the advice of Our Privy Council for Canada, do by this Our Proclamation request that the people of Canada observe January 29 of every year as a National Day of Remembrance of the Québec City Mosque Attack and Action against Islamophobia.

Of all which Our loving subjects and all others whom these presents may concern are required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused this Our Proclamation to be published and the Great Seal of Canada to be affixed to it.

WITNESS:

Our Right Trusty and Well-beloved Richard Wagner, Administrator of the Government of Canada.

AT OTTAWA, this fourteenth day of April in the year of Our Lord two thousand and twenty-one and in the seventieth year of Our Reign.

BY COMMAND,

Simon Kennedy
Deputy Registrar General of Canada

de racisme, de haine et de discrimination religieuse et prennent des mesures pour lutter contre celles-ci;

Attendu qu'il est important que les Canadiens jettent avec détermination les bases du changement en éliminant les obstacles et en faisant la promotion d'un pays plus inclusif et équitable pour tous, où chacun est en mesure de participer et de réussir pleinement et en toute sécurité,

Attendu que, par le décret C.P. 2021-276 du 8 avril 2021, l'administrateur du gouvernement du Canada en conseil a ordonné que soit prise une proclamation demandant au peuple canadien de faire du 29 janvier de chaque année la Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie,

Sachez que, sur et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous, par Notre présente proclamation, demandons au peuple canadien de faire du 29 janvier de chaque année la Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie.

De ce qui précède, Nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner sont par les présentes requis de prendre connaissance et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait publier Notre présente proclamation et y avons fait apposer le grand sceau du Canada.

TÉMOIN :

Notre très fidèle et bien-aimé Richard Wagner, administrateur du gouvernement du Canada.

À OTTAWA, ce 14^e jour d'avril de l'an de grâce deux mille vingt et un, soixante-dixième de Notre règne.

PAR ORDRE,

Le sous-registraire général du Canada,
Simon Kennedy